

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**6ème Université d'été de la Solidarité Internationale du 7 au 10 juillet 2010 à
Pessac - Subvention - Décision - Autorisation**

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le présent rapport a pour objet de vous présenter la 6^{ème} Université d'été de la Solidarité Internationale qui aura lieu du 7 au 10 juillet 2010 à Pessac et à l'occasion de laquelle la Communauté Urbaine de Bordeaux a été sollicitée pour apporter son soutien financier à la manifestation.

Après un bref rappel du contexte, vous seront décrits les objectifs poursuivis par le CRID en général, les objectifs poursuivis par l'Université d'été 2010, en particulier.

I - CONTEXTE :

Le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement) est un collectif regroupant 54 associations de solidarité internationale, qui a pour vocation de promouvoir une conception humaine, solidaire et durable du développement.

Tous les deux ans, le CRID organise une *Université d'été de la Solidarité Internationale*. Après l'Isère en 2000, l'Ille-et-Vilaine en 2002, le Maine et Loire en 2004, le Pas de Calais en 2006 et les Pays de la Loire en 2008, le CRID a fait le choix d'organiser les 10 ans de l'Université d'été sur les territoires de la Communauté Urbaine de Bordeaux. La prochaine Université d'été aura lieu du 7 au 10 juillet 2010 sur le campus universitaire de Bordeaux 3 à Pessac.

Pour cette 10^{ème} année, plus de 800 participants sont attendus et échangeront notamment autour du thème **"Ecologie, social, libertés : la solidarité internationale comme sortie de crises"**.

Plus de 50 partenaires internationaux seront présents, représentants d'organisations des sociétés civiles de 30 pays d'Europe du Nord, du Sud et de l'Est, mais aussi d'Afrique, d'Amérique Latine, du Moyen-Orient et d'Asie;

Cette Université d'été est également un temps décentralisé du processus du Forum social mondial 2010, le seul qui aura lieu en France, et qui s'inscrit donc dans une dynamique de préparation du forum social mondial qui aura lieu à Dakar début 2011.

II – OBJECTIFS DU CRID :

- **LE DEVELOPPEMENT** : le CRID considère le développement comme un processus global d'amélioration des conditions de vie d'une communauté sur les plans économique, social, culturel ou politique. S'il doit se montrer économiquement efficace, le développement doit aussi être écologiquement soutenable, socialement équitable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable, culturellement diversifié. Les associations du CRID mettent en œuvre cette conception du développement en priorisant le renforcement des sociétés civiles afin qu'elles pèsent sur les choix politiques des Etats.

- **LE PARTENARIAT** : les organisations du CRID agissent en lien avec des partenaires du Sud de l'Europe de l'Est. Le partenariat est l'expression de la conception du développement basé sur l'initiative et la mobilisation d'acteurs locaux afin qu'ils transforment leurs conditions d'existence dans le sens qu'ils ont eux-mêmes.

- **L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT ET A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE** : les membres du CRID mettent en œuvre des actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale afin de sensibiliser les publics à la nécessité d'une solidarité Nord-Sud pour contrecarrer les effets néfastes de la mondialisation. Ce processus d'éducation a pour objectif d'aider le public à comprendre la complexité du monde puis de l'amener à agir, en tenant compte de cette complexité pour la construction d'un monde solidaire. Ce processus peut se résumer par la formule : s'informer – comprendre - agir.

III – OBJECTIFS DE L'UNIVERSITE D'ETE 2010 :

Depuis le début, l'Université d'été est un temps privilégié pour les militants, salariés, bénévoles, des diverses organisations, de s'informer, se former, partager et débattre de leurs actions dans le champ de la solidarité internationale. Créer des synergies pour un développement véritablement durable au Nord comme au Sud, renforcer les connaissances des participants, échanger autour des analyses et expériences de chacun de ces acteurs, tels sont les enjeux de ces Universités d'été.

Cette Université d'été 2010 aura **quatre objectifs principaux** :

- **Former des militants** : en grande majorité des bénévoles d'associations de solidarité internationale membres du CRID à différentes thématiques en approfondissant le thème général de l'Université d'été lors des ateliers, ainsi que des thèmes plus spécifiques dans le cadre des modules.

- **Sensibiliser de nouveaux publics aux enjeux de la solidarité internationale**, notamment parmi les bénévoles et militants locaux, les réseaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable, les étudiants ou encore les associations de migrants. Plus de 800 personnes sont attendues pour cette Université d'été 2010. A Nantes en 2008 50% des participants venaient des Pays de la Loire.

- **Renforcer les collaborations entre les différentes familles d'acteurs** au niveau français, européen et international et préparer des temps communs de mobilisation. En 2008, 63 partenaires internationaux ont participé à l'Université d'été dont 26 européens, les autres venant d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie. En 2010, plus de quatre-vingt représentants d'organisations des sociétés civiles du Sud et de l'Europe de l'Est sont attendus.

- **Valoriser les acteurs de la solidarité internationale en région Aquitaine** : c'est du fait du dynamisme associatif de la région Aquitaine, notamment sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, que le CRID a choisi cette région pour les dix ans des Universités d'été de la Solidarité Internationale. De plus, depuis plusieurs années le CRID entretient des liens forts avec le

Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (RADSI) qui a su tisser des partenariats dynamiques avec un ensemble d'acteurs de la région, notamment les collectivités territoriales autour de la coopération décentralisée. L'Université d'été 2010 sera donc un temps majeur pour connaître et renforcer les dynamiques existantes en Aquitaine

L'université d'été d'organise autour de quatre journées :

Les différents temps prévus sont :

- **Des conférences d'ouverture** (mercredi 7 juillet) avec notamment la participation de Edgar Morin (philosophe, France), de Camila Moreno (Les Amis de la Terre, Brésil), de Vinod Raina (Alternatives international, Inde), de Leila Shahid (Déléguée régionale de la Palestine de l'Union Européenne), de Madjigène Cissé (Association de Femmes du Refdraf, Sénégal) et de Hervé Kempf (Journalise, France) **et de clôture** (samedi 10 juillet)
- **Des modules de formation** : s'étalant sur trois matinées consécutives suivant une progression et une cohérence pédagogiques, chaque module abordera de manière exhaustive un thème spécifique. Les modules sont organisés par plusieurs associations, dont au moins un partenaire international.
- **Des ateliers-débats** : une trentaine d'ateliers seront proposés aux participants, organisés sur deux après-midi. Chaque atelier abordera une question liée à la thématique générale : solidarité internationale comme sortie de crises
- **Des temps de convivialité et d'échanges** : organisés autour des soirées, ces temps seront l'occasion de valoriser les initiatives locales ou des actions culturelles tournées à l'international.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU

- le programme de la 6^{ème} Université d'été qui aura lieu du 7 au 10 juillet 2010 à Pessac
- la demande de subvention présentée par le CRID auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux
- par ailleurs la demande de mise à disposition de tickartes pour les 800 participants attendus durant la manifestation, pour un montant de 2 048 € TTC

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- l'intérêt de la Communauté Urbaine de participer et de soutenir, dans le cadre de sa politique communautaire de coopération internationale, les différentes organisations oeuvrant dans le domaine de la solidarité internationale,

DECIDE

Article 1: la participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux au financement de la 6^{ème} Université d'été qui aura lieu du 7 au 10 juillet 2010 à Pessac,

Article 2 : l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au CRID, dont le siège est 14 passage Dubail, 75001 à Paris,

Article 3 : le Président est autorisé à signer la convention avec le CRID et qui a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de versement de ladite subvention,

Article 4 : le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente décision,

Article 5 : la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 048, CRB D500

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 7 JUILLET 2010

M. MICHEL SAINTE-MARIE